



Commune de  
**Granges-Paccot**

# **ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2017**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 09.01.2018 / Point de PV no 3

**Présidence** : M. René Schneuwly, Syndic

**Présences** : 73 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette assemblée communale consacrée notamment à la présentation du budget 2018 de la Commune de Granges-Paccot.

En préambule, M. Schneuwly souhaite la bienvenue aux membres de la ComFin, laquelle est amputée d'un de ses membres, M. Dominique Romanens, retenu pour un concert qu'il donne avec son brass band en l'honneur de la soirée dédiée à M. Alain Berset, Conseiller fédéral et Président de la Confédération pour l'année 2018. Il rappelle que M. Dominique Romanens a été élu le 26 novembre dernier dans le cadre des élections des délégués à l'assemblée constitutive du Grand Fribourg avec M. Laurent Bronchi dont il salue la présence. Ces deux représentants de Granges-Paccot siégeront au sein de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg et seront renforcés par Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique, laquelle a été désignée par le Conseil communal.

Il en profite pour souhaiter la bienvenue, à Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée et à Mme Cordula Blanc-Schuwey, représentante du journal Freiburger Nachrichten.

M. Schneuwly excuse ce soir l'absence de M. Jean-Marc Page, Mme Silvia Degex, M. Hubert Chassot, Mme Patricia Gaillard Zenger, M. Jean-Claude Jaquet, Mme Xenia Haberditz et Mme Bettina Gruber.

M. Schneuwly félicite Mme Mau Nghi Luong, présente ce soir, qui a obtenu la nationalité suisse après avoir reçu de la Commune de Granges-Paccot le droit de cité.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 24 novembre 2017, par affichage au pilier public et par un envoi en tous-ménages le même jour et par l'envoi du Trait d'union no 98 distribué le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 25 septembre 2017  
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site Internet de la Commune.
2. Budget 2018
  - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2018
  - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Planification financière
4. Investissement 2018
  - 4.1. Aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale
  - 4.2. Rapport de la Commission financière, discussion et vote
5. Modifications des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
6. Approbation du règlement communal de portée générale concernant l'Accueil extrascolaire de Granges-Paccot
7. Modifications des statuts de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Sonnaz (SOCS)
8. Divers

## **SCRUTATEURS**

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Sophie Cotting, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. André Kurzo. En cas de vote à bulletin secret, Mme Virginie Khuu, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

## **LISTE DES PRESENCES**

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 73 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

## **ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

### **1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 25 septembre 2017 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 10 octobre 2017 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site Internet de la Commune. Ce procès-verbal est, dès lors, approuvé avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

### **2. BUDGET 2018**

M. Schneuwly annonce que le budget 2018 se présente avec un léger déficit. Il n'y a pas de quoi s'alarmer, mais il signale toutefois que la Commune de Granges-Paccot a fortement augmenté sa population durant ces dernières années puisqu'à la fin 2016, la population s'élevait à plus de 3'600 habitants, ce chiffre ayant encore augmenté durant l'année 2017. Il faut savoir que cela a un impact au niveau des charges liées, soit un montant de CHF 1'200'000.00 de plus par rapport au budget précédent. Durant l'année 2018, la Commune devra commencer à rembourser l'emprunt consacré à la construction du centre scolaire et sportif de Chavully à hauteur de CHF 540'000.00. Un montant supplémentaire de l'ordre de CHF 1'700'000.00 par rapport au budget 2017 a aussi dû être absorbé. Malgré tout, les prévisions restent favorables et les avantages octroyés à l'égard des citoyens ne sont pas touchés par ce budget.

Pour les détails, il cède la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les budgets de fonctionnement et des investissements 2018 de la Commune de Granges-Paccot. Comme à l'accoutumée, ces budgets ont été établis avec rigueur et prudence. Globalement, le budget de fonctionnement présente un total de charges de CHF 17'827'204.00, en augmentation de 7.19% par rapport au budget 2017. Il y a un total de recettes de CHF 17'794'370.00, soit en augmentation de 6.91% par rapport au budget 2017. Il présente une perte prévisionnelle de CHF 32'834.00.

Les budgets ayant été publiés en détail, ils ne sont pas lus. M. Chassot présente le budget de fonctionnement par rubrique, sous forme de graphique et commente brièvement, si nécessaire, les différences par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Michel Thierrin informe que la ComFin a examiné les budgets de fonctionnement et des investissements 2017 de la Commune de Granges-Paccot. Des postes ont fait l'objet de questions auxquelles M. Chassot a répondu à son entière satisfaction. Sur la base de son analyse, la ComFin préavise favorablement le budget de fonctionnement qui se solde par un excédent de charges de CHF 32'835.00. La ComFin préavise également favorablement le budget des investissements 2018.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin pour ce rapport et ouvre la discussion sur ces deux budgets, lesquels feront l'objet d'un vote séparé.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly, passe aux votes séparés en commençant par le budget de fonctionnement. L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement 2018. Il passe ensuite au budget des investissements 2018, lequel est également accepté à l'unanimité.

### 3. PLANIFICATION FINANCIERE

M. Schneuwly donne à nouveau la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des finances.

La Loi sur les communes (LCo) impose, à l'art. 86, d'établir un plan financier sur 5 ans afin de le tenir à jour. Dans l'art. 10, l'Assemblée communale prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Il s'agit d'un instrument de gestion, à disposition des autorités et de l'Administration communale, qui reflète la situation financière existante et projette l'avenir, à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économiques, politiques et sociales. Dans les faits, il s'agit, sur la base des comptes des 5 dernières années, de déterminer la marge nette d'autofinancement (MNA) des 5 prochaines années. Cette MNA nous sert à payer les amortissements financiers et les charges financières. Pour obtenir la MNA, il faut procéder au calcul suivant :

Produit de fonctionnement  
- Charges de fonctionnement  
= Résultat comptable  
*Apurements :*  
+ Dépenses uniques  
- Recettes uniques  
+ Imputations internes : charges  
- Imputations internes : produits  
= Résultat apuré  
+ Amortissement comptable  
+ Attributions aux réserves  
- Prélèvement sur les réserves  
= Cash flow  
- Amortissements obligatoires  
= **MNA**

Le plan financier a toutefois ses limites en tenant compte des éléments que nous connaissons aujourd'hui, mais ne tient pas compte des éléments futurs, la 3<sup>ème</sup> réforme sur l'imposition des personnes morales étant un exemple. Par chance, la répercussion sera positive pour Granges-Paccot dans un premier temps. Dans un deuxième temps, il y aura probablement des répercussions au niveau de la péréquation communale.

M. Chassot indique que ces chiffres sont à prendre avec précaution et représentent la situation pour un jour donné en étant bien conscient que dans 2 ans, ils seront peut-être légèrement différents.

M. Schneuwly remercie M. Chassot en précisant que cet objet ne fait l'objet d'aucun vote, M. Chassot restant disposé à répondre aux éventuelles questions quant à cette planification financière.

#### 4. INVESTISSEMENT 2018

##### 4.1. AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

M. Schneuwly rappelle que l'aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale a déjà fait l'objet d'un vote (crédit d'étude). Le message qui va être présenté donne le détail de l'investissement prévu.

M. Schneuwly cède la parole à M. Robert Perler, Conseiller communal en charge du dicastère de la gestion des déchets

Un crédit de CHF 30'000.00 avait été demandé lors de l'assemblée communale du 23 mai 2016 pour l'étude du projet d'une nouvelle déchetterie intercommunale qui se situera sur l'article 273 RF de Granges-Paccot, en bordure de l'autoroute A12.

Depuis 1994, le tri des déchets de la Commune de Granges-Paccot se fait en partenariat avec celle de Givisiez. La déchetterie intercommunale actuelle, sise sur le territoire de la Commune de Givisiez, a une capacité de 4'500 personnes pour une surface de 1'100 m<sup>2</sup>. Près de 7'000 citoyens amènent leurs déchets à cet endroit où plus aucune extension n'est possible.

Suite à la mise à l'enquête de la modernisation de la gare de Givisiez, dont les travaux ont débuté en octobre dernier, la Commune de Givisiez a été informée de l'empiètement du chantier sur la parcelle de la déchetterie.

En accord avec la Commune de Givisiez, un terrain pour une nouvelle déchetterie a été recherché. La parcelle 273 RF, d'une surface de 4'500 m<sup>2</sup>, propriété de l'OFROU, s'est rapidement profilée comme idéalement située entre les deux communes et moins dommageable pour la population vu son éloignement des habitations. Au mois de mai 2017, une autorisation pour la mise à disposition gratuite dudit article a été signée entre l'OFROU et la Commune de Granges-Paccot.

Dès lors, une étude a été réalisée par le bureau GED SA afin de chiffrer le montant nécessaire à l'aménagement de cette nouvelle déchetterie :

<b>Aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale</b>			
Gros œuvre	60%		CHF 840'000.00
Aménagement et équipements	20%		CHF 280'000.00
Frais d'ingénieur, divers et imprévus	12%		CHF 168'000.00
TVA et arrondi	8%		CHF 112'000.00
<b>TOTAL TTC</b>			<b>CHF 1'400'000.00</b>

Ce montant sera partagé entre les communes de Givisiez et Granges-Paccot par moitié, la Commune de Givisiez devant présenter une demande identique lors de sa prochaine Assemblée communale.

### **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Perler pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a étudié le dossier concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale. Sur la base de cet examen, la ComFin prévoit favorablement ce crédit d'investissement dont le financement sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est donnée à M. Benjamin Laville.

M. Laville, domicilié à Chamblieux-Parc 14, aimerait savoir de quoi il s'agit. L'Assemblée communale doit voter un montant de CHF 700'000.00, mais il ignore le concept, la politique de prise en charge des déchets, si d'autres déchets seront admis, si un programme est prévu, l'exemple de déchetterie dont il s'agira, les accès,...

M. Perler répond que la nouvelle déchetterie sera analogue à l'actuelle déchetterie sise à Givisiez. Quant aux accès, ces derniers ont fait l'objet d'une étude par le Service de la mobilité (SMo), laquelle a refusé de créer une entrée et une sortie séparées. Des discussions sont toujours en cours, mais pour un projet d'entrée et de sortie par le même accès. Le système de gestion des déchets demeura inchangé, une réflexion étant actuellement en cours quant au ramassage des déchets encombrants.

M. Laville n'étant pas satisfait de la réponse, M. Schneuwly répète que le concept est exactement le même que celui de Givisiez si ce n'est que la capacité est doublée par rapport à l'actuelle déchetterie intercommunale. Le matériel qui sera mis en place sur le site de la nouvelle déchetterie permettra d'accueillir le double de personnes par rapport à la situation actuelle. Quant aux voies d'accès, la question a été résolue avec le SMo. Il précise aussi que l'autorisation de construire doit faire l'objet d'une demande qui ne pourra être déposée qu'à partir du moment où le crédit aura été voté.

M. Emonet profite pour aborder le sujet des voies d'accès, car il entend beaucoup de choses à ce sujet. En discutant avec M. Hervé Schuwey, Conseiller communal de Givisiez en charge du même dicastère que M. Perler, il a pu comprendre qu'il y avait un problème avec l'Office fédéral des routes (OFROU) plus ou moins réglé. M. Emonet relève qu'il est d'accord avec ce projet de nouvelle déchetterie, mais souhaiterait savoir si le problème des accès est réglé. Selon lui, créer l'entrée et la sortie des véhicules au même endroit est une solution qui semble étroite.

M. Schneuwly répond qu'avec l'OFROU, tout est réglé, ce dernier se contentant de mettre gratuitement le terrain à la disposition des communes de Givisiez et de Granges-Paccot. Les accès ont en revanche été discutés avec le SMo. Il précise que si l'entrée et la sortie des véhicules sont prévues au même endroit, le concept vise à ce que les automobilistes puissent entrer et sortir en se croisant. M. Perler ajoute qu'une étude de trafic a été établie afin de pouvoir valider cette solution.

Un citoyen souhaite poser une question technique. Actuellement les bennes sont posées à même le sol. Il a remarqué qu'en France, les bennes sont posées en contrebas ce qui facilite la décharge. Avec la déchetterie actuelle, il constate que beaucoup de personnes âgées arrivent avec des sacs remplis de déchets de jardin et ne parviennent pas à déverser leur contenu dans la benne. Il demande si cet aspect a été étudié.

M. Perler répond que ce concept a été étudié avec des bennes plus basses pour permettre une évacuation facilitée des déchets. En effet, il sera possible d'accéder aux bennes par une rampe située au-dessus des bennes, sur le même modèle qu'à la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. Markus Haberditz, domicilié à la Rte de Chamblieux 18, souhaite poser deux questions. Il aimerait savoir s'il sera dorénavant possible d'amener les déchets électriques et électroniques (télévision, lampe, foehn, appareils ménagers,...) à la déchetterie. M. Perler répond que cette question n'a pas encore été étudiée, celle du ramassage des déchets encombrants étant en cours. Une solution commune doit être trouvée avec la Commune de Givisiez. Mais au cas où les déchets encombrants venaient à être acheminés à la déchetterie, un coin pour les électriques et les électroniques va être créé.

La deuxième question de M. Haberditz porte sur les arbres présents sur le site de la nouvelle déchetterie. Il demande s'il est prévu de remplacer les arbres qui seront abattus en en plantant de nouveaux sur le même site ou sur un autre site. Il trouverait dommage de faire diminuer le nombre d'arbres sur la Commune.

M. Schneuwly relève que les arbres présents sur le site de la nouvelle déchetterie ne sont pas des arbres protégés, ces derniers ayant poussé un peu sauvagement. Il signale au passage que la déchetterie actuelle est dépourvue d'arbres. Cela étant, s'il y a la possibilité d'aménager un peu de vert sous forme de buissons ou autres sur le site de la nouvelle déchetterie, cela sera fait pour autant que cela ne heurte pas le bon fonctionnement de la déchetterie. Ce n'est sans doute pas le lieu le plus idyllique pour faire une sorte de jardin public, mais l'idée de créer de petits espaces verts pour animer l'emplacement sera retenue.

M. Schneuwly comprend une certaine insatisfaction, le Conseil communal n'étant pas encore en possession de tous les détails. Ce qu'il faut relever est que la conception est analogue si ce n'est beaucoup plus importante que l'actuelle et que le problème de la mobilité a été résolu selon les directives et les conditions émises par le SMO. Il est évident que, comme cela est déjà le cas aujourd'hui, il faudra faire preuve de patience pour accéder à la déchetterie, les horaires proposés étant toutefois généreux et n'allant pas faire l'objet d'un grand changement.

Au vote, l'Assemblée accepte à la majorité ce crédit d'investissement de CHF 700'000.00 tpar 69 voix pour, une voix contre et trois abstentions. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

## **5. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANCAIS**

Avant de passer la parole à M. Yves Litandi, Conseiller communal en charge du dicastère de l'éducation, M. Schneuwly explique que l'augmentation de la population est à l'origine de la principale modification qui va être présentée. L'autre grande modification concerne la place qui est enfin donnée aux femmes dans cette réglementation puisqu'on féminise aussi tout ce qui doit l'être que ce soit au niveau cantonal, communal ou dans les associations de communes.

Réunis/es en assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017, les délégués/es de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ont adopté les modifications des statuts de l'Association.

Ces modifications font suite à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire ; LS ; RSF 411.0.1) et de son règlement d'exécution (RLS ; RSF 411.0.11) le 1<sup>er</sup> août 2016. De plus, au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, l'Association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence. Enfin, un toilettage du texte des statuts a été effectué, n'impliquant que des modifications mineures du texte.

### **Augmentation de la limite d'endettement**

L'augmentation de la limite d'endettement passerait de 50 à 100 millions de francs. L'objectif de ce changement est principalement la construction de deux nouvelles écoles du CO.

La première se situerait sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac, cette option étant confirmée. Le deuxième axe serait Villars-sur-Glâne, Matran et Neyruz. Un crédit d'étude permettra également d'évaluer et de choisir les sites appropriés pour les 2 axes.

### **Les modifications de la loi sur la scolarité**

Certains articles ont ainsi été introduits dans cette modification des statuts pour correspondre au mieux à la nouvelle Loi scolaire et son règlement d'exécution comme précité en introduction.

Cette nouvelle Loi scolaire permet aux écoles de fixer un cadre et de leur donner les conditions et les moyens de s'adapter et de se développer en permanence.

### **La féminisation**

Dans un souci d'égalité et de neutralité, des modifications ont été effectuées. En exemple, l'**art.4** de l'ancien texte indique que le siège de l'Association se trouve au domicile du président. Le nouveau texte ajoute l'éventualité que ça puisse être une présidente.

Également, l'ajout de la forme féminine à plusieurs fonctions tels/les que directeur - directrice ou délégués - déléguées avec un "e".

Ces modifications sont importantes dans le milieu scolaire et professionnel ainsi que dans les administrations.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'Assemblée communale de Granges-Paccot à approuver les modifications précitées, dont le détail peut être consulté sur le site Internet de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Litandi et ouvre la discussion sur cet objet consacré principalement à la limite d'endettement augmentée à 100 millions de francs, le reste relevant essentiellement de questions cosmétiques. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

## **6. APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL DE PORTEE GENERALE CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE GRANGES-PACCOT**

Avant de passer la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge du dicastère des affaires sociales et de la santé, M. Schneuwly précise que ce règlement est une reprise d'un règlement-type établi par le canton et qu'il a déjà été publié dans sa forme telle que présentée ce soir dans le Trait d'union no 98 et sur le site Internet de la Commune. Il a fait l'objet d'un contrôle de la part de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et du Service des communes (Scom), ces deux services cantonaux ayant d'ores et déjà avalisé ce règlement.

Mme Kolly présente dans les grandes lignes le nouveau règlement communal de portée générale concernant l'Accueil extrascolaire de Granges-Paccot qui énonce les buts et le fonctionnement général de l'Accueil extrascolaire, clarifie la répartition des compétences entre l'Assemblée communale et le Conseil communal et répond aux exigences de la Loi sur les communes (LCo).

M. Schneuwly remercie Mme Kolly et ouvre la discussion sur cet objet.

Mme Ludivine Viatte, domiciliée à la Rte de la Chenevière 31, souhaite savoir ce qu'il en est de la formation des personnes travaillant à l'AES, s'il existe une ou plusieurs formations spécifiques dans cette branche.

Mme Kolly répond que d'après les normes imposées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), il doit y avoir un certain quota de personnel formé. Au sein de l'Accueil extrascolaire de Granges-Paccot, il y a des éducatrices, des socio-éducatives, des intervenantes en accueil extrascolaire, cette dernière fonction étant une formation récente, des auxiliaires, non formées, venant soutenir le personnel formé dans son travail quotidien.

M. Schneuwly ajoute que le Conseil communal, dès qu'il le peut, encourage, soit en temps, soit en argent, la formation du personnel de son Accueil extrascolaire.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité le règlement communal de portée générale concernant l'Accueil extrascolaire de Granges-Paccot. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée

## **7. MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA SONNAZ (SOCS)**

M. Schneuwly passe à nouveau la parole à Mme Camille Kolly, Conseillère communale en charge du dicastère des affaires sociales et de la santé.

Lors de l'Assemblée communale du 11 avril 2016, Mme Kolly avait présenté les nouveaux statuts de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Sonnaz (SOCS). Un article ne figurait pas dans ce nouveau règlement, raison pour laquelle elle doit procéder à une nouvelle présentation de ce règlement.

Le Conseil général de Belfaux, dans sa séance du 16 mai 2017, ainsi que l'Assemblée communale de Givisiez, dans sa séance du 22 mai 2017, ont refusé les modifications des statuts du SOCS, en particulier l'ajout de l'art. 22. Le comité de direction a tenu compte des remarques des deux communes-membres et a proposé une nouvelle version de ses statuts lors de l'Assemblée des délégués du 4 octobre 2017, durant laquelle ils ont été acceptés à l'unanimité. L'ajout de l'art. 22 a été l'occasion d'effectuer un petit toilettage des statuts, de petites modifications étant intervenues entre-temps :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Art. 1 Membres :               | Suite à la fusion des communes de Corminboeuf et Chésopelloz le 1 <sup>er</sup> janvier 2017, la Commune de Chésopelloz disparaît des statuts ;   |
| Art. 4 Siège :                 | Le siège du SOCS a déménagé de Belfaux à Givisiez ;   |
| Art. 14 Composition :          | Le comité est actuellement composé de trois membres, élus par l'Assemblée, et passera à cinq membres ;  |
| Art. 16 Secrétaire :           | Dorénavant, le comité pourra choisir son/sa secrétaire, lequel/laquelle ne sera plus mis/e à disposition par la commune siège.  |
| Art. 22 Limite d'endettement : | C'est un nouvel article qui stipule que l'Association de communes peut contracter des emprunts. La limite d'endettement est fixée à CHF 300'000.00 pour les investissements et à CHF 200'000.00 pour le compte de trésorerie. Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'art. 148 al. 1 let. A LCo. |

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'Assemblée communale de Granges-Paccot à approuver les modifications statutaires de l'Association des communes pour le SOCS.

M. Schneuwly remercie Mme Kolly et précise que cet objet avait été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 11 avril 2016 en raison du refus de deux communes, ces dernières ayant depuis accepté les modifications proposées.

Il ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité les modifications des statuts tels que présentées. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

**8. DIVERS****Corps des sapeurs-pompiers de Granges-Paccot**

M. Schneuwly tient à adresser des remerciements qui concernent le Corps des sapeurs-pompiers de Granges-Paccot. Il imagine que l'Assemblée communale de Granges-Paccot de ce soir doit être un peu plus décontractée que celle de Givisiez sur le même sujet. En effet, ce soir, il n'est pas question de parler de dissolution du Corps des sapeurs-pompiers auquel la Commune est extrêmement attachée, mais de fêter deux personnes en particulier et d'en présenter une nouvelle. Le Corps des sapeurs-pompiers de Granges-Paccot a changé de commandant. M. Bruno Clément, après 26 ans de service, dont les 8 dernières années en qualité de Commandant du feu, a demandé à être déchargé de cette tâche, mais souhaite toutefois rester actif au sein du Corps des sapeurs-pompiers. Non seulement M. Clément a rendu un service énorme à la population, mais il participe à cette Assemblée communale alors qu'il fête son anniversaire ce soir. La deuxième personne que M. Schneuwly tient à remercier est M. Didier Limat, lequel a été, durant 18 ans, au service du Corps des sapeurs-pompiers dont 8 années en qualité de Commandant remplaçant. Il a lui aussi manifesté le désir d'être déchargé de cette tâche, et souhaite également rester membre du Corps des sapeurs-pompiers de Granges-Paccot. C'est dire l'extrême attachement de nos citoyens pour ce Corps. Contrairement à d'autres communes, la Commune de Granges-Paccot en ressent l'utilité voire même l'indispensabilité. Granges-Paccot possède une double-chance : elle fait partie de la conférence des corps pour le Grand Fribourg et peut compter sur le Centre de renfort de la Ville de Fribourg. Mais elle a également l'avantage certain de pouvoir disposer de 6 à 8 personnes en permanence, lesquelles peuvent intervenir dans les 5 à 10 minutes, ce qui permet de sauver des vies ou de diminuer les dommages. Granges-Paccot a la chance de posséder un nombre de pompiers suffisant pouvant assurer cette permanence. La collaboration intercommunale est certes une pure réalité, mais le besoin qui peut exister au niveau communal est également important. Il n'est qu'à songer à tous les cas dans lesquels nos pompiers doivent intervenir non pas uniquement pour le feu, mais également en cas d'inondation. Pour tout cela, M. Schneuwly tient à remercier le Commandant, le Commandant remplaçant et toutes les personnes qui s'activent au sein de ce Corps. A la suite du départ de M. Clément au poste de commandant, le Préfet a désigné comme nouveau commandant M. Christophe Waeber présent ce soir. Le Conseil communal ne voulait pas manquer l'occasion de marquer le coup non seulement avec des remerciements, mais en offrant à MM. Clément et Limat quelques bouteilles d'un bon vin français en suffisance pour fêter cette longévité. Il a personnellement assisté au départ et à la nomination de plusieurs commandants du feu. Reste à savoir lequel pourra assister à ses propres adieux...

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly clôt cette Assemblée communale et remercie ses collègues du Conseil communal, le personnel de la Commune de Granges-Paccot et toutes les personnes qui oeuvrent au service de la population pour l'excellent travail accompli durant cette année 2017. En cette fin d'année, il souhaite à toutes et à tous un très Joyeux Noël et une belle entrée dans l'année 2018 qui sera certainement une grande cuvée, car nous verrons enfin la fin de la réalisation du Complexe scolaire et sportif de Chavully. Il sera accompagné de la réalisation des travaux concernant l'accueil de la petite enfance dans le bâtiment du Lavapesson. De très beaux projets qui font de la Commune de Granges-Paccot une commune où il fait bon vivre. Il invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

La séance est levée à 21.12.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale

Virginie Khuu



Le Syndic

René Schneuwly